

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 07 novembre 2014

Date d'affichage : même date

Nbre de Membres : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Taux de la Taxe d'Aménagement

L'an deux mil quatorze, le jeudi 13 novembre

à 20h45

Le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : M. Pierre GAUTIER, Maire

Présents : Mmes Houllier Véronique, Dosset Viviane, Geffroy Evelyne, Gevresse Therese, Goubill Marie-Annick, Muneaux Stéphanie, Pauly Jocelyne, Storey Gillian, Mrs Beauvallet Yves, Gousseau Olivier, Rousseau Maxime, Copin Robert, Malgrain Olivier, Vianet Claude.

Formant la majorité des membres en exercice.

Robert COPIN a été désigné secrétaire de séance.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de reconduire le taux de la taxe d'aménagement de 5% décidé par délibération n°27 lors du conseil municipal du 21 octobre 2013
- Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.331-1 et suivants,
- Vu la délibération n°27 du 21 octobre 2013

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité des membres présents,

De reconduire, pour la Taxe d'Aménagement, le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal.

DIT Conformément à l'article L.331.14 du code de l'urbanisme que la présente délibération est reconduite de plein droit d'année en année, si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée dans le délai prévu au premier alinéa de l'article précité.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire

Pierre GAUTIER